



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

## Procès-verbal

Jeudi 16 juin 2016 à 20h00

### *Salle communale de Marchissy*

La dernière séance du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon de la législature 2011 - 2016 est ouverte par Monsieur Eric Hermann, Président. L'enregistrement des présences a été effectué. M. le Président remercie les déléguées et délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Il salue le Syndic Luc Mouthon, et le remercie d'accueillir cette ultime séance.

#### 1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, M. le Président informe que 37 communes sont présentes et que 62 délégué-e-s représentent un total de 91 voix.

Il informe que les Communes de Burtigny, Bogis-Bossey, Crassier, Gilly, Perroy, Tartegnin et Trélex se sont excusées, de même que Mme J. Byrne Garelli et MM. J.-P. Friedli, T. Dubois, V. Hacker, J. Hanhart, J.-M. Hainard, J.-P. Magnin, F. Roch, J.-P. Rodieux. Les membres du CODIR J.-N. Goël, D. Dumartheray et B. Vetsch sont également excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

#### 2) Adoption de l'ordre du jour

M. le Président informe qu'il n'y aura pas d'annonce de préavis dans la mesure où la présente séance est la dernière de la législature et que se sont de nouvelles et nouveaux délégué-e-s qui devront être désignés. Le point 16 est donc supprimé et le point 17 devient le point 16. M. le Président soumet l'ordre du jour modifié à l'approbation de l'assemblée

L'ordre du jour, modifié, est **adopté à l'unanimité**

#### 3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

M. le Président annonce qu'il n'a pas d'informations à transmettre.

#### 4) Communications du Comité de Direction (CODIR)

M. le Président cède la parole M. G. Cretegnny, Président du CODIR. Ce dernier dresse la liste des interventions. Il rappelle que diverses manifestations ont eu lieu afin de dresser le bilan de la législature, sachant qu'elles ont eu plus ou moins de succès. Un document est à disposition et se trouve également sur le site internet.

Concernant le DISREN, il annonce que celui-ci sera opérationnel dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain et précise que se sont 37 communes représentant 91,5 % de la population qui ont accepté ce mode de financement. Le DISREN étant avant tout un outil, il s'agira maintenant de le mettre en place et de

démontrer qu'il fonctionne. Le but optionnel fait l'objet d'un préavis présenté ce soir. Un guide pratique sera édité afin de faciliter son utilisation et une page du site lui sera dédiée.

Au sujet de la révision du Plan Directeur Cantonal (PDCn) deux démarches ont été engendrées sur demande du Canton : celle pour neuf communes du district qui sont centre compact d'agglomération et qui ont été contactées directement par le SDT, afin de connaître le niveau de croissance prévu dans les quinze prochaines années. Pour le reste des communes et suite aux réactions des plus petites d'entre-elles, le bureau Urbaplan a été mandaté pour une étude concernant la densification au sein des centres des villages, ce qui donnera des moyens pour discuter avec les services cantonaux. Six villages, Crassier, Burtigny, St-George, Perroy, Luins et Founex ont été retenus pour cette étude en fonction de leur typologie.

Pour ce qui est de la consultation de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LATC) M. G. Cretegy précise qu'il y a actuellement trois pistes sur lesquelles le CoDir travaille afin de fournir une réponse au Canton. Une des pistes concerne la probabilité d'un traitement à deux vitesses dans le canton, à savoir agglomération ou non. Les compétences communales est une deuxième piste dans la mesure où les simplifications proposées par le Canton cache une certaine régression de l'autonomie des communes. Pour finir, la dernière piste est celle de l'absence totale de référence au niveau des régions.

M. D. Rossellat présente la brochure "Chiffres clés et tendances 2.0" et en détaille un certain nombre, dont la démographie en augmentation, les revenus également en hausse, mais avec des situations extrêmement variables entre les communes. Le niveau de la construction de logements accessibles est très faible, mais une augmentation du nombre d'emploi peut être constatée. Des données très intéressantes concernant l'environnement figurent également dans cette brochure. La mobilité est aussi un sujet développé sachant que le nombre de voitures a drastiquement augmenté, mais l'utilisation des transports publics de même. Quelques considérations sur la culture terminent le panorama ainsi dressé. Le but de ce document est d'avoir un tableau de bord pour les élus et en particulier pour les nouveaux élus.

M. J. Sommer annonce la signature du contrat corridors biologique "Lac-Pied du Jura" par le Président du Conseil Régional et fait ainsi suite à celui de "Vesancy-Versoix". Il rappelle brièvement ce que sont ces contrats corridors biologiques, partenariats pour la nature, la faune et la flore et qui sont financés par la Confédération, les communes territoriales, Régionyon et par des partenaires privés. M. Sommer remercie l'assemblée pour le soutien, à chaque fois à l'unanimité, pour ces contrats corridors ainsi que les réseaux agrobiologiques. De nouvelles sollicitations auront lieu à l'avenir pour des contrats corridors en voie de constitution.

Mme C. Gallay présente la troisième édition du bilan intermédiaire, cette fois pour 2015, des transports publics. Elle rappelle que les communes l'ont reçu en format papier et électronique et qu'il est téléchargeable sur le site de Régionyon. Elle relève une forte augmentation de l'utilisation des transports publics depuis le début de la législature puisque ce sont plus de 6 millions de personnes qui ont été transportées. 110 mesures ont été réalisées, une vingtaine devrait suivre. 80 % du fonds TP ont été engagés, 54 % ont été dépensés. Concernant la politique cyclable régionale, une première phase est actuellement terminée avec la détermination d'une politique régionale à trois niveaux. La deuxième étape va être entamée en transcrivant sur le terrain les mesures définies sur papier. Pour terminer, Mme Gallay rappelle qu'il y a toujours une part financière dans les préavis dédiée à la communication. Cette dernière est utilisée pour de l'incitation, de la promotion et du soutien pour le report modal constaté. Elle souligne également le gros travail fourni par les collaborateurs du Conseil Régional.

Mme F. Rattaz informe qu'un projet d'agenda inter-association avait vu le jour sur demande de quelques participants dans la salle. Ce groupe a mis sur pied un questionnaire qui a été remis à une trentaine d'entités. Le résultat étant mitigé, Mme Rattaz renonce à cet agenda inter-association, par ailleurs difficile à gérer, mais encourage tout le monde à afficher et promulguer les différentes dates des réunions et autres assemblées. Concernant le site internet, qui date, ce dernier devra faire l'objet d'un audit complet et sera entièrement refondu et devrait être opérationnel en mars 2017.

M. B. Penel informe sur Télédôle, en lieu et place de M. D. Dumartheray, et annonce que les travaux d'aménagement des pistes ont commencé et que celles-ci devraient être prêtes pour le début de la prochaine saison. Par ailleurs, il y a une bonne avance dans les discussions et négociations avec la société SOGESTAR. Concernant la cession des actions, des communes ont été surprises d'être convoquée à la prochaine assemblée générale. Ceci est dû au fait que, où que

soient déposées les actions, les actionnaires, propriétaires, sont toujours les communes et ceci jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Concernant la situation financière du Conseil Régional, M. B. Penel dresse un rapide historique sur les dix dernières années : 17 millions ont été votés dans le cadre des préavis. Une grande partie concernait l'organisation des transports publics. Au niveau du fonctionnement, le chiffre de 40 % qui lui est alloués dans les statuts, a été respecté puisque les montants dépensés se trouvaient dans la fourchette attribuée. A noter qu'en 2015, le fonctionnement n'était qu'à 32 % et les investissements en nette augmentation. Les autres recettes du Conseil Régional se trouvent au niveau des transports publics, des taxes de séjours et des cotisations des membres. Ces dernières, au franc par habitant, ont augmenté de 20 %, ceci bien-entendu en lien avec la population de notre district. Pour l'avenir, il sera nécessaire de redéfinir un certain nombre de règles du jeu et de priorités, ce qui aura une incidence sur le budget 2017, voire les suivants, mais, dans l'ensemble, il est plaisant de relever que la situation financière est bonne. Concernant les projets en cours dans le cadre de la SOFREN, M. B. Penel rappelle qu'il y a la relocalisation partielle d'Agroscope qui est malheureusement légèrement au point mort. Pour ce qui est de la zone d'activité intercommunale du Vernay, des conventions sont en cours de signature. Pour le Pôle Bois un problème de terrain bloque tant soit peu la situation, même si d'autres ouvertures seraient possibles. Le P+R & la zone d'activités intercommunales de Mondre, à l'Asse, va de l'avant avec de possibles échanges de terrains et l'élaboration d'un projet de plan partiel d'affectation.

*La présentation de ces communications se trouve sur le site du Conseil Intercommunal.*

## 5) **Assermentations**

M. le Président demande s'il y a encore des délégués ou des déléguées devant être assermenté-e-s pour cette dernière séance de la législature. MM. D. Gallay et E. Grange se présentent devant l'assemblée et promettent de respecter le serment lu par M. le Président.

## 6) **Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2016 à Genolier**

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

Le procès-verbal du 7 avril 2016 est **adopté par 90 oui et 1 abstention**

## 7) **Préavis N° 65-2016** "Demande de crédit de CHF 50'000.- pour étudier l'opportunité de renforcer l'offre de transports publics nocturnes dans le district de Nyon"

M. le Président demande aux rapporteurs des commissions ad'hoc ainsi que Gestion et Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. P. Stampfli, rapporteur de la commission ad'hoc, propose d'accepter ce préavis

M. F. Mani conclut également à cette acceptation pour la commission de Gestion et des Finances.

M. le Président donne la parole à la salle.

M. Lecoultre relève qu'une dépense de CHF 50'000.--, pour une étude, va être effectuée, qu'une magnifique brochure superbement illustrée sera éditée et que le coût du point de vue engagement sera démesuré. Il se demande s'il ne serait pas possible qu'un arrangement ait lieu entre la personne en charge au sein du CODIR et la société de transport pour faire des essais sachant que ces points ont certainement déjà été soulevés, ce qui représenterait une économie de CHF 50'000.-.

Mme C. Gallay corrige la somme en la ramenant à CHF 42'000.-- et précise qu'il faut soustraire la part communication et celle pour les divers et imprévus. De plus, avec les relations actuelles, cette manière de faire n'est pas possible dans la mesure où les ressources, tant du côté transporteurs que Conseil Régional n'existent pas et que c'est dans cette optique que ce choix a été fait.

M. F. Guilloud pense que M. Lecoultre n'a pas saisi tous les éléments du préavis dans la mesure où une offre est spécifiée, avec le coût en heures et en salaires horaires.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

**Le préavis N° 65-2016 est accepté par 88 oui et 3 abstentions**

- 8) Préavis N° 66-2016** "Contribution de CHF 66'000.- sur le fonds régional TP pour l'expérimentation de la nouvelle ligne des Transports Publics Genevois - "U", l'amélioration de l'offre de la ligne touristique CarPostal 10.723, et la participation aux frais de communication"

M. le Président demande aux rapporteurs des deux commissions de lire les conclusions de leur rapport.

M. J. Mugnier, de la commission ad'hoc, demande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

M. F. Costiou, rapporteur de la CoGesFin, recommande d'accepter de préavis.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

**Le préavis N° 66-2016 est accepté à l'unanimité**

- 9) Préavis N° 67-2016** "Participation de CHF 90'000.- TTC du fonds régional TP affecté pour le réaménagement de l'arrêt de bus St-George, Côte Malherbe (lignes CarPostal 10.720 et 10.723) et la participation aux frais de communication"

M. le Président demande aux rapporteurs des commissions ad'hoc ainsi que Gestion et Finances de lire les conclusions de leur rapport.

Mme E. Meier, de la commission ad'hoc, recommande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

M. F. Costiou, membre de la CoGesFin, propose également d'accepter de préavis.

M. le Président laisse la parole à la salle. Comme elle n'est pas demandée, M. le Président passe au vote.

**Le préavis N° 67-2016 est accepté avec 87 oui, 3 non et 1 abstention**

- 10) Préavis N° 68-2016** "Comptes 2015"

M. le Président demande au rapporteur de la commission de Gestion et Finances de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Graf, de la CoGesFin, recommande l'acceptation de ce préavis.

M. le Président donne la parole à la salle. Personne ne désirant s'exprimer, il passe au vote.

**Le préavis N° 68-2016 est accepté avec 88 oui et 3 abstentions**

- 11) Préavis N° 69-2016** "Demande de crédit de CHF 250'000.- pour un poste de coordinateur tourisme de nature dans le cadre d'un programme de développement quinquennal"

M. le Président demande aux rapporteurs des commissions ad'hoc et de Gestion et Finances de lire les conclusions de leur rapport.

Mme F. Tecon Hebeisen demande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

M. Ch. Graf, Président de la CoGesFin, informe que la commission n'arrive pas à statuer sur cette proposition de poste de coordinateur pour la somme de CHF 250'000.-- sur cinq ans et propose un amendement soit d'imputer CHF 50'000.-- par année durant cinq ans sur le compte de fonctionnement "Tourisme". Elle laisse les membres de l'assemblée le libre choix de vote concernant ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion concernant cet amendement.

M. D. Collaud revient sur la présentation de M. B. Penel et du fait que des choix devraient être faits lors de la prochaine législature. Il précise que dans ce cas de figure, l'amortissement devrait être fait par le compte d'exploitation et ferait ainsi partie de l'augmentation du coût par habitant. Par contre, selon les propos de la CoGesFin, cette dépense devrait être absorbée par le compte "Tourisme", qui est suffisamment pourvu.

M. B. Penel confirme que cette analyse est tout à fait correcte.

M. le Président demande si l'assemblée accepte cet amendement.

**L'amendement est accepté avec 85 oui et 3 non et 3 abstentions**

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis lui-même.

M. D. Collaud aimerait tout de même relever que cette dépense est conséquente et aimerait savoir ce qu'il en ai du retour que l'on peut espérer au niveau communication. Il émet le vœu que dans une année, par le biais du rapport de gestion ou d'une autre manière, un retour soit adressé au Conseil Intercommunal sur l'évolution et les biens faits de ce poste.

M. P. Stampfli informe que la Municipalité de Chavannes-de Bogis votera contre ce préavis, comme elle l'a déjà exprimé en regard des statuts du Conseil Régional. En effet, elle estime qu'il ne faut pas se disperser et que le Conseil Régional doit se concentrer sur l'aménagement du territoire, la mobilité, l'économie et le logement. Elle estime que dans la mesure où il existe un Office du Tourisme et ses antennes, que cette tâche doit revenir à cette entité.

M. G. Creteigny rappelle que l'Office du Tourisme a des missions, qu'il ne gère pas tout et que dans ce cas de figure on traite de l'économie régionale qui doit aussi fonctionner. De plus, les projets qui avancent, c'est ceux où il y a quelqu'un qui en est en charge.

La parole n'étant plus demandée, il passe au vote.

**Le préavis N° 69-2016 est accepté, tel qu'amendé, par 76 oui, 7 non et 8 abstentions**

**12) Préavis N° 70-2016** "Révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon de compétences du Conseil intercommunal"

M. le Président demande au rapporteur de la commission ad'hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. G. Rochat propose à l'assemblée d'accepter ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

**Le préavis N° 70-2016 est accepté par 88 oui et 3 abstentions**

**13) Préavis N° 71-2016** "Indemnités du Président et du Secrétaire du Conseil intercommunal, des membres des commissions de gestion, des finances et ad'hoc ainsi que des membres du Comité de direction et des commissions consultatives"

M. le Président demande au rapporteur de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de son rapport.

M. F. Guilloud, membre de la CoGesFin, propose d'accepter de préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. D. Collaud a une remarque à formuler concernant l'impossibilité de constater l'évolution des tarifs. Il demande donc qu'un tableau comparatif soit inclus dans le procès-verbal de cette assemblée.

M. R. Dotta informe que la Municipalité de Chavannes-des-Bois est favorable à ce préavis, mais s'interroge juste sur le tarif horaire du CODIR à CHF 60.--, alors que pour toutes les autres commissions, on parle de CHF 45.-- par heure. Il propose donc un amendement ramenant le tarif horaire du CODIR à CHF 45.--.

M. G. Creteigny précise juste qu'à la lecture du préavis, le tarif horaire du CODIR est bien de CHF 45.-- et pas de CHF 60.--.

M. R. Dotta reprend les chiffres de la durée des séances et des sommes attribuées et effectue un simple calcul.

M. D. Collaud propose purement et simplement de refuser cet amendement dans la mesure où il ne faut pas entrer dans des calculs d'apothicaire et il estime que ceci marque un manque de respect aux personnes concernées.

M. le Président propose de voter cet amendement.

**L'amendement est refusé à une très large majorité**

M. G. Creteigny tient à préciser que des chiffres plus détaillés seront donnés, mais qu'une disparité existe actuellement entre le Président du CODIR et ses membres. Concernant le Président du Conseil Intercommunal et son Secrétaire, ces derniers touchent CHF 200.-- par séance, ce qui ne correspond pas au travail qui doit être réalisé à l'heure actuelle.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**Le préavis N° 71-2016 est accepté à l'unanimité**

**14) Réponse** au postulat D. E. Christin & Consorts "Le découpage territorial actuellement utilisé dans le cadre du Conseil régional afin d'assurer des critères de représentativité géographique au sein de ses organes est-il pertinent ?"

Le CODIR ne demandant pas la parole, M. le Président passe la parole à Mme D. E. Christin.

Mme D. E. Christin rappelle que le postulat demandait au CODIR d'étudier la représentativité au sein de ses organes au vu des quatre sous-régions et en regard des élections pour la législature 2016-2021. Il ne mettait aucunement en cause ces espaces de dialogue, informels, entre les communes. Elle trouve dommage que le CODIR n'ait pas présenté sa réponse en avril 2016, afin qu'une commission puisse être nommée et que le débat puisse avoir lieu avant les élections. Elle regrette également que le CODIR n'ait pas voulu entreprendre l'examen demandé par le postulat et remettant ce sujet de réflexion à la prochaine législature. Pour finir, elle relève que cette subdivision pose un problème particulier à la Commune de Prangins au vu du groupe dans lequel elle se trouve et des Communes qui la compose, sachant qu'elle est la 4<sup>ème</sup> du district et qu'elle a une implication

forte dans les activités du district. Elle ne peut donc que regretter que rien n'ait été fait avant ces élections afin de changer cet état de fait.

M. G. Produit répond à Mme D. E. Christin qu'il toujours regrettable que certains qui désirent accéder à des postes pensent que c'est le versant institutionnel qui les empêche de le faire. Il pense que le système des sous régions à toujours bien fonctionné et que c'est à elles de s'organiser, sachant que selon les statuts, une certaine représentativité est de mise. Par ailleurs, parlant de démocratie et de blocage, il aimerait rappeler que la Commune de Prangins avait été approchée et avait la possibilité d'entrer au CODIR, mais que pour lui, il n'est pas pensable d'arriver avec des exigences. Ces dernières n'ayant pas été admises par les membres en place, il n'y a pas eu de suite à cette candidature.

M. Y. Buccioli découvre le fonctionnement de cette assemblée après deux séances en son sein. Il aimerait donner l'avis du Conseil communal de Prangins, sachant que le CODIR est prêt à revoir la répartition au niveau des sous régions. Ce qu'il ne comprend pas c'est qu'il est question, dans le rapport du CODIR, d'un rapport de la commission ad'hoc, ce dont il n'a pas connaissance.

M. le Président l'informe qu'il s'agit d'un "copier-coller" malheureux.

M. Y. Buccioli revient en précisant qu'indépendamment de cette opération, l'avis d'une commission ayant planché sur ce sujet aurait certainement été intéressant. Il demande pour terminer que les membres du Conseil Intercommunal se saisissent de ce sujet et qu'une commission soit nommée afin de mener une réflexion sur ce thème.

M. G. Cretegnny comprend les interrogations de M. Y. Buccioli. Néanmoins, il tient à préciser que ces sous régions sont issues de l'assemblée des Syndics du district, lieu de parole organisé par les Préfets, sur demande du Conseil d'Etat. Cette organisation permet ainsi de discuter en plus petits groupes, représentés par leurs Syndics. Avec le regroupement des districts, ces groupes doivent peut-être être revus et les Préfets en sont conscients. Le fait qu'une remise en question se fasse à six mois de la fin de la législature était compliqué quant à une éventuelle réorganisation. En conclusion, M. Cretegnny précise qu'on ne sait actuellement pas ce qui sera l'éventuel découpage dans le futur, mais assure que ce sujet sera remis sur le métier durant la prochaine législature

M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour en précisant que ce sujet sera repris au sein de l'Assemblée des Syndics.

**15) Préavis N° 72-2016 "Détermination du nombre de membres du Comité de direction pour la législature 2016-2021"**

M. le Président demande au rapporteur de la commission ad'hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. Ph. Parmelin propose à l'assemblée d'accepter ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. P. Stampfli précise que sa Municipalité ne lui a pas demandé de voter contre ce préavis, mais il aimerait tout-de-même attirer l'attention du CODIR et de l'assemblée sur la répartition entre les grandes et petites communes ce qui pourrait mettre en danger le Conseil Régional dans la mesure où il ne reste que des miettes aux communes du coteau et du pied du Jura lorsqu'on voit la liste des communes actuellement représentées au CODIR. Les petites communes pourraient ainsi se désintéresser et quitter le Conseil Régional. Un deuxième point consiste dans le fait de la sur-occupation des membres qui sont presque tous des Syndics, par ailleurs forts occupés, et il se rappelle qu'il avait été nécessaire de téléphoner à l'un ou l'autre membre de l'époque pour avoir le quorum.

M. G. Cretegnny comprend bien M. P. Stampfli sur la représentation et le nombre qui se restreint, ce qui laisse moins de place. Mais il rappelle également qu'un candidat qui se présente au CODIR, ne doit pas représenter sa commune, mais bien la région et doit aller sur le terrain, à la rencontre des communes, ce qui a énormément été fait durant la législature qui prend fin. Par ailleurs, il ne se rappelle pas avoir dû téléphoner à un collègue du CODIR pour obtenir le quorum. Néanmoins, il est

conscient du volume de travail à gérer et certaines personnes qui ne se représentent pas pour un nouveau mandat, le font aussi parce qu'il y a des choix à faire.

M. P.-A. Schmidt rappelle que la commission qui avait travaillé sur l'échec du PIR, avait même proposé de réduire le nombre à 7 membres et s'était un peu écartée de la notion de sous-régions en faveur d'une efficacité d'un CODIR composé de personnes ayant des compétences, mais également des disponibilités. Par ailleurs, une réduction devra tout-de-même faire l'objet d'une réflexion de fonds, car, effectivement comme le soulignait M. P. Stampfli, un trop petit nombre réduirait l'accessibilité à certaines communes. Il aimerait encore préciser que, suite à la remarque un peu directe de M. G. Produit, il ne faut pas s'arrêter sur l'individu, mais bien sur la légitimité, ou non, de la demande d'une commune ou une autre. Pour terminer, il pense que c'est la future conception et la mission du Conseil Régional qui devront définir ces paramètres.

M. D. Rossellat aimerait préciser qu'un groupe de travail a planché sur ce sujet et la définition du nombre de membres s'est arrêtée à mi-chemin entre sept et onze. L'efficacité aurait penché vers sept membres, mais le souci de la représentativité a fixé ce nombre à neuf membres. Il revient également sur ce qui a déjà été relevé : la compétence et la disponibilité, sachant que des charges et des compétences pointues sont demandées dans les différents départements et que ce n'est quasiment pas possible avec un emploi du temps à temps plein. Pour terminer, il aimerait revenir sur la situation de la commune de Prangins. Il rappelle qu'en cours de législature, plusieurs personnes du CODIR ont arrêté dans la mesure où la charge était trop lourde et il confirme que le Syndic de Prangins a été approché afin de connaître son intérêt et que ceci s'est déroulé de manière fort correcte. Il pense que les propos entendus plus avant dans cette séance reflètent plus un malentendu qu'autre chose, dans la mesure où il y avait un intérêt pour un dicastère qui n'était pas libre. De ce fait, les démarches n'ont pas été plus avant, mais il s'agira, lors de la prochaine législature de prendre en compte la position de Prangins.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

**Le préavis N° 72-2016 est accepté par 81 oui, 3 non et 7 abstentions**

## **16) Divers et prochaines séances**

M. le Président demande si, dans l'assemblée, quelqu'un désirerait prendre la parole.

M. G. Cretegy rappelle que cette séance est la dernière de la législature. Il aimerait donc profiter de ce moment pour remercier un certain nombre de personnes qui ne feront plus partie de Conseil Régional à la reprise du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Il commence donc par prendre congé de M. B. Penel, membre du CODIR depuis 2006 et qui s'occupe des finances. Ce dernier a été le garant d'une gestion saine et maîtrisée, avec des budgets tenus et des procédures simples pour le suivi des décisions. Les modèles mis en place ont toujours tenu compte de l'équité entre toutes les communes. Il relève l'excellent contact avec M. B. Penel, même si, parfois, ce dernier avait des propos directs, voir décoiffant.

M. B. Penel remercie ses collègues pour le chemin parcouru et s'excuse d'en avoir décoiffés certains.

M. D. Rossellat rappelle que M. D. Dumartheray, un des deux Vice-présidents du CODIR, était en charge, durant six ans, des affaires spéciales, qui a, maintenant, été rebaptisé "Valorisation des ressources régionales". Il s'est fortement engagé pour le Fond Régional d'Equipements Touristiques (FRET) et pour TéléDôle. Sous des airs calmes, c'est quelqu'un de très dynamique et franc.

Il lui revient également, avec beaucoup de plaisir, de pouvoir prononcer quelques mots pour une personnalité très attachante, à savoir M. J.-N. Goël, avec qui il a eu un vrai plaisir de travailler. Personne très calme, il y a une pétillance dans le regard qui montre son intérêt et son respect des interlocuteurs à qui il a affaire. Travailleur, il était toujours prêt et ceci pour les dossiers les plus complexes. Une pensée très forte et émue accompagne tout particulièrement M. J.-N. Goël, puisque d'importants soucis de santé le tiennent éloigné de la vie politique.

M. G. Produit a le plaisir de présenter le travail de M. J. Sommer qui a été le premier Municipal à siéger au CODIR, puisque le reste du collège est composé de Syndics. Il a fait avancer des dossiers qui ont pris de plus en plus d'importance, liés notamment à l'environnement et à la biologie et ses corridors.

M. J. Sommer remercie M. Produit et précise qu'ayant bétonné la nature durant 40 ans en tant qu'ingénieur civil, il a eu besoin de rédemption, ce qui lui a donné l'énergie pour s'atteler à cette tâche au sein du CODIR.

M. G. Produit rappelle que Mme F. Rattaz est responsables des ressources humaines, mais a également organisé la communication avec, entre autres, l'agenda culturel et les conférences de presse, nouveauté au sein du CODIR. Comme lui, elle a des soucis de ponctualité et elle travaille tard le soir, ce qui fait que lors des séances ayant lieu tôt le matin, il a pu y avoir des problèmes de quorum durant les cinq premières minutes dans la mesure où deux chaises étaient vides. Il peut donc finir en disant que l'avenir n'appartient pas forcément à ceux qui se lèvent tôt, mais certainement à ceux qui travaillent tard.

Mme F. Rattaz confirme qu'elle a eu beaucoup de plaisir à travailler avec ses collègues, mais aimerait préciser qu'elle a peut-être quelques fois été en retard, mais pas toujours et que dès à présent le chauffage pourra être à nouveau réduit, elle qui a souvent eu froid.

M. D. Rossellat souligne que si Mme C. Gallay n'a œuvré qu'une demi législature, elle a abattu le travail d'une période complète en mettant les bouchées doubles. Elle s'est occupée de la mobilité et, ce qui a été impressionnant, c'est avec quelle rapidité elle a été capable de maîtriser les dossiers de ce sujet majeur du district, et qui regroupe le plus de partenaires. Certains disent qu'elle est tellement à l'aise qu'elle appelle les bus par leur petit nom et tutoie les horaires et il est plaisant de relever qu'elle est résolument orientée solutions.

Mme C. Gallay précise que ce n'est pas par ennui ou pour avoir fait le tour du sujet qui la fait renoncer à un nouveau mandat, mais bien son attachement à l'urbanisme thème dans lequel elle n'a pas pu œuvrer, dans sa vie professionnelle, comme elle le souhaitait. De plus, ces prochaines années, il y aura peut-être fort à faire dans ce domaine et elle se réjouit de pouvoir relever un nouveau défi.

M. G. Produit pense qu'il n'est pas nécessaire de présenter le "petit dernier", M. B. Vetsch, dans la mesure où il a pris le DISREN à bras le corps et que c'est certainement le membre du CODIR qui connaît le mieux les diverses salles communales du district. Ce sujet était une charge de travail intense, de plus menée en parallèle avec une vie professionnelle tout aussi chargée et s'il n'est pas présent ce soir, c'est pour des raisons ... professionnelles. C'est probablement pour ces raisons que M. Vetsch met un terme à ses activités politiques, mais il est à relever qu'il a été jusqu'au bout de son mandat dans un domaine pas simple du tout, qu'il a su vulgariser et surtout qu'il a mené à bien dans la mesure où le DISREN a été accepté.

M. G. Cretegnay aimerait encore saluer les deux chevilles ouvrières du bureau du Conseil Intercommunal en commençant par M. A. Zähringer, Secrétaire depuis six ans à quelques petits jours prêts, puisqu'il a commencé son mandat le 23 juin 2010. L'énumération de la liste des tâches inhérentes à ce poste pour chaque séance montre tout le travail accompli et il lui transmet ses vifs remerciements.

M. A. Zähringer remercie le CODIR et l'assemblée pour ces années passées en leur compagnie et leur exprime toute la satisfaction qu'il a eue à ce poste, ne sachant pas encore ce que l'avenir lui réservera au sein, ou non, du Conseil Intercommunal.

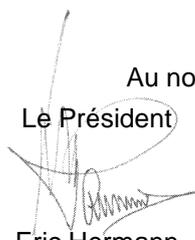
M. G. Creteigny termine par adresser ses sincères remerciements à M. E. Hermann, qui met également un terme à son engagement politique, tant au Conseil Intercommunal qu'à la commune d'Arzier - Le Muids. Présent depuis deux législatures, Eric Hermann est décrit comme Président et mélomane à la barre, dégageant, comme M. J.-N. Goël qui a été décrit précédemment, une aura d'un calme profond et où la question se pose si, un jour, il lui arrivera de se mettre en colère. Il a su diriger ce Conseil Intercommunal, droit dans ses bottes, et ceci malgré les adaptations auxquelles il a fallu faire face, notamment le Règlement qu'il a mis en place. Pendant longtemps, les interventions au sein du Conseil étaient assez claires, mais au fil des années le débat s'est intensifié et il a été nécessaire de faire face à des échanges parfois coriaces et à des délégués s'exprimant par le biais des divers droits institutionnels. Il a, néanmoins, toujours représenté la démocratie telle qu'elle peut être souhaitée, le débat étant possible, mais l'efficacité restant de mise.

M. E. Hermann relève que la fin de la législature approche et qu'il avait déjà annoncé en 2011 que pour lui se serait la dernière, car il faut savoir s'arrêter avant qu'il ne soit trop tard. Il prend donc congé avec la satisfaction du devoir accompli, il remercie toutes et tous pour la confiance témoignée à son égard, pour leur engagement en faveur de la Région et, notamment, pour les nombreux préavis qui ont été acceptés. Il souhaite, pour ceux qui poursuivront la route, des débats toujours sereins et que, in fine, l'intérêt régional prime sur toute autre considération. Pour ceux qui ne poursuivent pas, il leur souhaite le meilleur pour les nouvelles tâches qui s'ouvrent et souhaite bon vent à tous.

M. le Président passe la parole à M. L. Mouthon, Syndic des lieux, en le remerciant pour son accueil. Ce dernier exprime sa satisfaction quant au fait que les délégués du district soient montés jusqu'à Marchissy, sachant que les piquets à neige ont été enlevés et ... qu'il n'a pas encore neigé en juin à Marchissy. Il rappelle que la salle qui a accueilli les débats de ce soir est presque centenaire, mais que les poutres au plafond ne consolide pas cette vieille dame, mais sont les agrégats nécessaires à la pratique des activités de l'école de cirque, existante depuis onze ans, et qui compte 200 élèves utilisant cette espace pratiquement tous les jours. Il termine en conviant l'assemblée à partager un verre de l'amitié agrémenté d'une agape.

La séance est levée à 22h20.

Au nom du Conseil Intercommunal

 Le Président Eric Hermann		 Le Secrétaire Andres Zähringer
---	---	---

Duillier, le 17 septembre 2016